

# Règlement ESPACE Jeux

Adopté par le Conseil d'administration en séance du 18/10/2023

## 1.1. Inscription - adhésion

L'Espace jeux est ouvert à tous.

**Le jeu sur place est gratuit et ne nécessite pas d'adhésion.**

Pour toute personne qui souhaite emprunter des jeux, il est demandé une adhésion annuelle, au choix de :

- 5 € / personne
- 10 € par foyer

## 1.2. Publics reçus

L'Espace jeux est un lieu convivial, favorisant les échanges et rencontres autour du jeu ; à ce titre il est ouvert aux familles et leurs enfants.

**Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent pas se retrouver seuls lors des ouvertures de l'Espace jeux** ; les parents sont responsables de leurs enfants durant leur présence à l'Espace jeux.

Pour des raisons de sécurité, l'équipe de l'Espace jeux se donne le droit de refuser le jeu sur place si la fréquentation atteint le nombre maximum de personnes autorisé réglementairement (20 personnes).

Les téléphones portables seront tenus en silencieux pour ne pas gêner les activités. L'utilisateur devra quitter l'Espace jeux en cas d'appel.

L'Espace jeux est ouvert aux associations, écoles, résidences, Ehpad sous réserve d'un temps spécifique d'ouverture (cf 1.3 Ouverture et horaires).

## 1.3. Ouverture et horaires

L'Espace jeux est ouvert le mercredi après-midi de 14 h 30 à 17 h et le samedi matin de 10 h à 12 h (excepté le dernier samedi du mois).

**Les séances de jeux se terminent 15 minutes avant la fermeture de l'Espace jeux** afin de permettre à chacun de vérifier et ranger ses jeux.

Afin de recevoir convenablement des groupes, des temps d'ouverture spécifiques pourront être étudiés sur demande des associations, écoles, résidences seniors, Ehpad... sous réserve d'avoir des bénévoles et/ou un agent du CCAS disponibles.

L'Espace jeux pourra changer ses jours et horaires d'ouverture selon les temps forts, événements, soirées à thème.

L'Espace jeux sera fermé la semaine entre Noël et le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

## 1.4. Conditions d'emprunt

L'Espace jeux prête des jeux de société et des jouets. Tous les jeux / jouets de l'Espace jeux ne sont pas forcément empruntables.

**Tout adhérent à l'Espace jeux peut emprunter des jeux ; il devra déposer un chèque de caution de 50 €.** Cet emprunt se fait à usage strictement personnel et non pour un collectif (associations, écoles, manifestations...).

Le prêt de nouveaux jeux est subordonné à la restitution des emprunts précédents. Il n'est pas possible de prolonger la durée de l'emprunt des jeux par téléphone ou mail.

Selon des périodes prédéfinies par l'équipe de l'Espace jeux, **l'adhérent peut emprunter 1 ou 2 jeux pour une durée statuée à 3 semaines.**

L'adhérent est seul responsable du ou des jeux empruntés. Pour éviter toute contestation, l'utilisateur se doit de vérifier l'état du jeu avant de l'emprunter. En cas de jeu incomplet ou de l'état du jeu plutôt abîmé, l'utilisateur devra le signaler avant l'emprunt sinon il sera tenu responsable.

Les jeux de société proposés sont en bon état, complets et propres ; ils doivent être rendus à l'identique, dans sa boîte d'origine, les pièces et accessoires triés et remis dans les sachets prévus à cet effet.

Aucune réparation ne doit être effectuée par l'utilisateur.

## **1.5. Jeu sur place**

Après avoir utilisé un jeu, l'utilisateur doit vérifier le contenu du jeu et le ranger à sa place.

Certains jeux ne sont pas destinés à l'emprunt, une signalétique est mise en place pour informer l'utilisateur. D'autres jeux ne sont destinés qu'à l'emprunt, ils sont installés à un endroit spécifique indiquant qu'ils ne peuvent pas être utilisés dans le lieu.

Il est interdit de fumer, vapoter, boire ou manger dans l'Espace jeux. Une tisanerie est mise à disposition pour les jeunes enfants et/ou bébé pour la prise d'un biberon / goûter.

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'Espace jeux.

Toute personne se doit de respecter les joueurs présents, l'équipe de l'Espace jeux ainsi que le mobilier, les espaces et les jeux / jouets mis à disposition.

## **1.6. Retard, perte, dégradation, non-retour**

Le retard dans la restitution d'un jeu entraînera un appel ou une lettre de rappel. Tout jeu non rendu après 2 relances entraînera une facturation soit en fonction de la valeur du jeu ou des jeux empruntés soit en encaissant le chèque de caution.

Toute perte de pièces ou détérioration d'un jeu doit être signalée lors du retour du jeu.

En cas de perte ou détérioration d'un jeu, l'utilisateur doit assurer leur remplacement en accord avec l'équipe de l'Espace jeux (échange de pièces) ou le paiement de la pièce manquante.

En cas de retards répétés ou persistants, l'Espace jeux se donne le droit de refuser le prêt de jeux.

L'utilisateur doit régulariser sa situation en cas de non-paiement avant tout autre emprunt.

## **1.7. Engagement**

Toute personne entrant dans l'Espace jeux s'engage à se conformer au fonctionnement du lieu ; en prenant acte du règlement et le signant.

L'équipe de l'Espace jeux se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne qui ne respecterait pas le règlement.

*Nom, prénom :*

*Date et signature*